



Les Présidents du CROS et des CDOS

Mesdames, Messieurs les président(e)s

Nos réf. : CROS HDF / CDOS

Le 25 mai 2020

Objet : Carte Passerelle Sport scolaire / Sport en club

Madame la présidente, Monsieur le président,

Notre première pensée est pour vous, vos proches et vos ami(e)s licencié(e)s dans votre club.

L'heure est encore à la préservation de la santé de tous. Mais nous savons combien il est difficile et frustrant d'avoir dû arrêter l'accueil de vos adhérents, les jeunes notamment, les entraînements et les compétitions, d'avoir peut-être dû recourir au chômage partiel si vous avez des salariés.

Et plane aussi forcément une grande inquiétude sur l'avenir, sur la poursuite ou non de la saison, sur les activités d'été, sur le déroulement de la saison prochaine.

Voici un projet qui vous est spécialement dédié et qui doit vous permettre d'envisager une perspective plus positive pour la rentrée de septembre 2020.

Ce projet « Carte passerelle Sport scolaire / Sport en club », initié par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), concrétise l'ambition de renforcer le lien entre les associations de sport scolaire et le monde sportif associatif en proposant un projet d'éducation et d'épanouissement des enfants complémentaire à celui de l'école.

Il est clair qu'il s'agit de se mobiliser sur l'héritage que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 devront laisser notamment pour les jeunes générations. Il est tout aussi évident, à l'aune des événements actuels, que la proposition qui vous est faite de faire venir dans votre club de nouveaux licenciés.



De quoi s'agit-il ?

La « Carte passerelle » est un nouveau dispositif qui permet à des jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL de pouvoir s'essayer à un sport de leur choix, dans un certain nombre de clubs répertoriés au préalable (voir plus loin), dans le but ultérieur de pouvoir choisir l'un d'entre eux pour une pratique plus assidue. Il s'inscrit de fait dans le cadre des politiques publiques de prévention qui visent à promouvoir l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge.

L'expérimentation de la « Carte passerelle » a été menée dans les 3 départements des Bouches du Rhône, de la Vienne et de l'Orne auprès d'un public de près de 30 000 élèves. Elle a donné des résultats extrêmement concluants tant en termes de mobilisation des clubs que de satisfaction des jeunes écoliers. Selon le bilan d'expérimentation conduit, 50% d'un panel de jeunes ayant testé un sport a transformé l'essai en prenant ensuite sa licence dans un club sportif. Nous avons également eu de très bons retours du corps enseignant, ce qui permet de conclure au caractère très positif de l'expérience et à l'intérêt de l'étendre, dès la rentrée 2020, à tout le territoire français.

Présentation des conditions du déploiement national

L'opération se déroulera donc du 1er septembre au 17 octobre 2020. Pour rappel, elle est à destination des élèves de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL. Ces élèves pourront tester différents sports à raison de 3 séances gratuites par club. Ils se présenteront au club avec leur carte passerelle qui leur sera remis dès la rentrée des classes par les adultes responsables de leur association USEP ou UGSEL.

Information importante : une assurance individuelle accident est prise par le CNOSF pour les enfants licenciés USEP ou UGSEL participants à cette opération, vous libérant de cette nécessaire obligation.

Afin de soutenir ce déploiement, le CNOSF développe un nouveau site « Mon club près de chez moi » qui sera en ligne prochainement, et qui permettra de géolocaliser les clubs volontaires pour accueillir les élèves à proximité de leur domicile ou de leur école et de répertorier les informations pratiques de cet accueil (horaires, etc.).

De plus, nous pouvons compter sur le soutien et l'engagement de l'USEP et de l'UGSEL qui sauront relayer auprès de leurs adhérents enfants et adultes l'intérêt de cette carte passerelle.



Une démarche simple de votre part

Pour participer à cette opération destinée aux seuls clubs, il faut vous inscrire en renseignant [ce formulaire](#) disponible dès à présent.

Une fois l'inscription effectuée, le club sera mentionné comme participant à l'opération « Carte passerelle » sur le site « Mon club près de chez moi ».

Vous trouverez en pièce-jointe des documents qui reprennent les éléments ci-dessus, et voici également le lien vers une [page internet dédiée à la carte passerelle sur franceolympique.com](#).

A quatre ans maintenant de l'organisation des Jeux de Paris 2024, la réussite de la « carte passerelle » grâce à votre concours constituera un élément majeur d'un héritage, dont nous souhaitons qu'il concerne prioritairement la jeunesse de notre pays avec évidemment l'ambition que cela contribue à faire de la France une Nation sportive.

Nous vous remercions de votre engagement à nos côtés.

Claude FAUQUET	Philippe COURTIN	Jean COSLEOU	Jean-Claude LAVERNHE	Bruno PIECKOWIAK	Marcel GLAVIEUX
Président CROS Hauts-de-France	Président CDOS Aisne	Président CDOS Nord	Président CDOS Oise	Président CDOS Pas-de-Calais	Président CDOS Somme